



Arrêté fédéral portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Kosovo

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2022²,
arrête:

Art. 1

¹ Le traité d'entraide judiciaire en matière pénale du 5 avril 2022³ entre la Confédération suisse et la République du Kosovo est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

² FF 2022 2169

³ RS 0.351.947.5; FF 2022 2171

